

CIBOURE

Les axes du Plan local d'urbanisme sont fixés

La phase d'étude du PLU de Ciboure a touché à sa fin. Lors des douze prochains mois, il entre dans celle de la procédure

Fabien Jans
f.jans@sudouest.fr

Un an, sauf improbable coup d'arrêt : la perspective de l'adoption définitive d'un Plan local d'urbanisme pour Ciboure est encore lointaine. Elle n'a pourtant jamais été aussi proche. Ce jeudi 23 septembre 2021 lors de la réunion du Conseil municipal, les élus ont validé une étape importante en donnant un avis favorable à la concertation et au PLU tel qu'établi, en vue de sa mise à l'arrêt par la Communauté d'agglomération Pays basque.

Le 2 octobre, les conseillers communautaires auront à se prononcer sur cette phase d'étude complète du projet avant que ne se poursuive le processus classique. Il passera alors dans la phase de procédure avec la concertation des personnes publiques associées, l'enquête publique avant l'approbation définitive par la CAPB.

« Pas comme à Anglet »

Une année donc, durant lequel le travail des services de la Ville, particulièrement salué jeudi, va se poursuivre pour affiner le document sur lequel la nouvelle majorité fonde beaucoup d'espoirs. L'objectif est d'inverser la courbe démographique en chute libre depuis plusieurs années, tout en satisfaisant aux exigences de la loi SRU (25 % de logements sociaux,

« Rassurez-vous, nous avons vu, nous savons ce qu'il ne faut pas faire »

quand la commune en compte 11 % à ce jour) pour cesser le paiement de 130 000 euros de pénalités par an et surtout éviter la mise sous tutelle par les services de l'État. Le tout en prenant en compte les enjeux environnementaux.

En la matière, l'impératif d'une diminution de la consommation des espaces naturels est largement respecté : « Le législateur l'impose, rappelle Isabelle Dubarbier-Gorostidi, élue d'opposition. Vous avez été au-delà des recommandations et je souligne votre vertu. Malheureusement en matière d'urbanisme, cette dernière n'est pas suffisante pour établir un bon projet. Pour atteindre les objectifs qui nous sont fixés en nombre de logements à construire, la densification se fera sur un espace plus restreint et nous sommes in-



L'application du PLU modifiera le visage de Ciboure, mais dans un strict respect « d'intégration architecturale », assure le maire Eneko Aldana-Douat. EMILIE DROUINAUD / SUD OUEST

LES INQUIÉTUDES REMONTENT DE L'ENCAN

Dans le cadre des questions diverses, Michel Pery, élu d'opposition siégeant seul a fait remonter les inquiétudes du terrain, concernant le traitement par l'EPFL des acquisitions sur la ZAD de l'Encan. Sur le site Internet, la dernière d'entre elles remonte en effet à février 2020 : « Est-ce à dire qu'il ne s'est rien passé depuis ? » Pointant l'épisode du Covid pour expliquer un certain retard, no-

tamment dans le rafraîchissement des informations sur le site, le maire Eneko Aldana-Douat a rassuré sur la poursuite des opérations, dressant un bilan à jour : « Plusieurs dossiers sont en cours concernant dix logements, six locaux à usage professionnel et deux pour des garages et chais. Il y a beaucoup de discussions puisque les acquisitions se font à l'amiable, mais cela avance. »



Le maire de Ciboure dans son bureau. FABIEN JANS

quiets de ce que sera la physionomie de notre commune dans quelques années. J'espère que cela ne ressemblera pas à l'entrée d'Anglet, le long de la D 810. Par ailleurs, je me réjouis de la préservation du côté nord de Bordagain, même si je me souviens que nous avions été vertement accusés de ne pas, selon vos termes, mélanger les tor-

chons avec les serviettes. Je vois que, finalement, vous adoptez une position équivalente. »

Bordagain pas sous cloche

Des remarques alimentant le débat, qui n'ont pas empêché le groupe de l'ex-adjointe à l'éducation, de se joindre à l'ensemble de l'assemblée pour voter la délibération. Ni

au maire Eneko Aldana-Douat, dans une position dont on sait désormais qu'il l'affectionne, de s'appuyer sur le bilan de l'ancienne majorité pour rétorquer.

« Il est évident que lorsque l'on s'étale moins, on densifie davantage. Aujourd'hui, il n'y a pas un PLU qui ne prône pas de faire la ville dans la ville et les autorisations légales nous amènent à ça. Rassurez-vous, nous avons vu, nous savons ce qu'il ne faut pas faire. Il y a des obligations de respect d'intégration architecturale, et les zones à densifier ont été choisies par rapport à ces caractéristiques. L'engagement de limiter à 50 % de consommation foncière (ce qui correspond à 2,3 ha) par rapport à la décennie précédente n'est en rien une obligation légale, mais un objectif que nous nous fixons à nous-mêmes (il s'agit aussi d'une prescription de la Région Nouvelle-Aquitaine, NDLR). Je rappelle que dans votre PADD, vous tablerez sur une diminution de 13 % »

Quant à l'entrée nord du quartier Bordagain, l'édile a concédé « une volonté de préservation, mais nous ne la mettons pas sous cloche pour autant ».

« Pour éviter de trop construire en répondant à la loi SRU, nous mettons le curseur quasiment au maximum avec sur les gros projets, 75 % de logements sociaux », complète l'adjoint à l'urbanisme Peio Dufau.



LE PIÉTON

Hume toujours l'odeur du café torréfié qui s'échappe de bon matin de l'atelier Deuza à Saint-Jean-de-Luz. Il se demandait d'ailleurs comment s'est passée l'épreuve du championnat de France du meilleur mélange pour expresso dans laquelle la maison centenaire avait osé s'engager, à la mi-septembre. Renseignement pris, le résultat n'a pas été celui escompté. Le Bipède n'en a cure. Il fera encore et toujours confiance aux torréfacteurs luziens dont il ne peut qu'apprécier la proximité, l'expertise, la passion et le sens de l'accueil.

SUD EXPRESS

Réunion du Conseil municipal lundi

ARBONNE La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu lundi 27 septembre à 18 h 15. À noter à l'ordre du jour, l'accord de principe de la commune d'Arbonne sur le lancement de la procédure de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, ainsi que la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 60 %.



STANISLAS DE LA TOUSCHE

Stanislas de La Tousche joue « La Chute » à Larreko

SAINT-PÉE-SUR-NIVELLE Un spectacle de haute volée est proposé ce mardi 28 septembre par l'association Culture et patrimoine Senpere. La salle Larreko accueillera « La Chute » d'Albert Camus, le roman testament de l'auteur de « La Peste », dernière œuvre qui lui vaudra de recevoir le prix Nobel de littérature un an après l'avoir achevé. C'est Stanislas de La Tousche qui assurera le monologue de Jean-Baptiste Clamence pour une escapade en Pays basque après plus d'un an de représentations au théâtre de la Contrescarpe de Paris. Rendez-vous est donné aux amateurs à 21 heures. Entrée : 20 euros (5 euros pour les moins de 18 ans). Réservations dans les offices de tourisme du Pays basque et sur le site cultureetpatrimoine-senpere.fr

Un soutien financier pour les activités extrascolaires

URRUGNE Le CCAS d'Urrugne rappelle aux familles de la commune qu'elle propose une aide financière pour les inscriptions à toutes les associations sportives et culturelles. Ce soutien est mis en place pour les enfants et adolescents de 3 à 18 ans. Tél. 05 59 47 95 08.